



Secrétariat UFA : ufa@ndsf.fr  
Constance THOMMERET DOMENICHELLI  
Ligne directe : 02 32 39 89 76

## ENTREPRENEURS,

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS POUR  
PRENDRE UN JEUNE EN APPRENTISSAGE ?

**N'Y RENONCEZ PAS !**

### LE PARTENARIAT AVEC L'UFA NDSF, C'EST :

#### LE RYTHME

2 jours en cours (lundi, mardi), le reste de la semaine en entreprise : pas de coupure, pas de latence pour la remise au travail.

#### LES FORMATEURS

Professeurs certifiés Education Nationale et issus pour la plupart du monde de l'entreprise, ils maîtrisent les savoirs pédagogiques ainsi que les attentes du domaine professionnel.

#### LE COÛT

Les nouvelles mesures gouvernementales vous offrent une prime allant jusqu'à 6 000 € (*voir conditions au verso*) pour le recrutement d'un apprenti.

#### LE SUIVI

Une relation de confiance est mise en place avec vous pour le suivi du jeune.

**Notre équipe est à votre  
disposition pour  
VOUS ACCOMPAGNER**

## Plan de relance

Aide gouvernementale de 6 000 € pour les entreprises  
qui recrutent en apprentissage<sup>(1)</sup>

Le ministère du travail a annoncé la prolongation du plan massif pour maintenir l'apprentissage.

Parmi les mesures présentées, la première concerne les entreprises et prend la forme d'une aide financière pour tous les contrats signés.

**Concrètement, cela signifie que le coût du salaire annuel de la première année de votre apprenti peut être absorbé en grande partie par cette aide<sup>(2)</sup>**

Exemples :

- Embauche d'un jeune de 20 ans en 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage  
Salaire mensuel après réduction de la prime = 235 €
- Embauche d'un jeune de plus de 21 ans en 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage  
Salaire mensuel après réduction de la prime = 450 €

**Dès à présent, lancez votre recrutement avec notre UFA et trouvez le candidat qu'il vous faut pour la rentrée en développement commercial, commerce, gestion administrative, imagerie médicale...**

**Contactez nos conseillers alternance pour :**

- Etre conseillé dans votre recrutement ;
- Recevoir une sélection de candidats issus de notre vivier. Ces candidats sont actuellement en recherche active d'un employeur pour concrétiser leurs projets et en contact régulier avec notre équipe ;
- Etre informé sur les spécificités de l'apprentissage.

<sup>(1)</sup> Aide financière versée à l'entreprise pour tous les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2023 du CAP au Bac+3 :

6 000 € pour le recrutement d'un apprenti majeur pour les entreprises - de 250 salariés ;

6 000 € pour le recrutement d'un apprenti majeur pour les entreprises + de 250 salariés, si leur effectif compte 5% d'apprentis ;

6 000 € pour le recrutement d'un apprenti mineur.

<sup>(2)</sup> Décret n° 2022-1714 du 29 décembre 2022 relatif à l'aide aux employeurs d'apprentis

**Karine DUMOUCHEL-LEFEBVRE | 06 12 60 03 39 | k.dumouchellefebvre@ndsf.fr**  
Coordinatrice du Campus NDSF

**Guyène ALLAIN | 06 25 90 49 31 | g.allain@ndsf.fr**  
BTS Management commercial opérationnel (MCO)

**Marjorie JOURDAIN | 06 75 96 16 55 | m.jourdain@ndsf.fr**  
BTS Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC)

**Sophie VOISIN | 06 65 63 56 94 | s.voisin@ndsf.fr**  
BTS Gestion de la petite et moyenne entreprise (GPME)

**VOS**

référénts